

Conseil d'Administration

Séance du 10 mars 2026

COMPTE RENDU

Validé en CA du 19 mai 2026

1. Informations de la Présidente
2. Projet de compte rendu du Conseil d'Administration du 03 février 2026

Enjeux Stratégiques

3. Compte financier 2025 de l'Université de Lorraine :
 - a. Analyse du compte financier 2025 par l'Agent comptable et rapport de gestion de l'ordonnateur
 - b. Intervention des commissaires aux comptes
4. Bilan d'exécution du schéma directeur et du plan d'action Transition écologique
5. Schéma Pluriannuel de mise en Accessibilité Numérique (**SPAN***)

Vie Institutionnelle

6. Création des statuts du **CRAN*** (Centre de Recherche en Automatique de Nancy)

Ressources Humaines

7. Procédure d'avancement de grade des personnels enseignants contractuels et volume des promotions
8. Campagne d'avancement des personnels contractuels : détermination des volumes de promotions **BIATSS***

Formation & Insertion Professionnelle

9. Calendrier pédagogique 2026/2027
10. Note sur l'utilisation des Droits d'Inscription des Etudiants Extra-Communautaires (**DIEEC***)
11. Modification des modalités d'admission rentrée 2026 – Licences **DEG*** et **IUT*** de Thionville Yutz
12. Demande de modification du Master Philosophie – rentrée 2027 – **UFR*** **SHS*** Nancy – Collégium **SHS***
13. Demande de modification de la licence professionnelle Commercialisation de Produits et Services – **IUT*** de Thionville Yutz – Collégium Technologie - **RETIRÉ**
14. Validation de la passerelle entre **BUT*** **SGM*** et **EEIGM*** – Projet Cub'Co – Collégiums **L-INP*** et Technologie - **RETIRÉ**
15. Demande d'ouverture en apprentissages et changements de **CFA*** (Centre de Formation pour Apprentis)
- **RETIRÉ**

Vie Universitaire

- 16. Charte de labellisation Assos **UL***
- 17. Règlement de cadrage d'activité des associations
- 18. Texte occupation des locaux par les associations pour consultation du **CA*** - **AJOUT**

Affaires Financières & Comptables

- 19. Admission en non-valeur

Patrimoine

- 20. Achat de parcelles agricoles à Celles-sur-Plaine pour 1 ha environ pour un montant de 3 500 €
- 21. Cession de partie de parcelles au bénéfice de la Métropole du Grand Nancy, situées rue de Vandoeuvre et rue du Doyen Urion à Villers-lès-Nancy

Conventions

- 22. Modèle de contrat de cession de droits d'auteur sur une contribution dans un périodique
- 23. Modification de la convention du **GIP* InSIC***

Étaient présents à l'ouverture de la séance :

Mme BOULANGER Hélène, Présidente
Mme DORIAT-DUBAN Myriam
M. GARET Olivier
M. JOUZEAU Jean-Yves
M. MARTRETTE Jean-Marc
M. DIOU Camille
M. GNAEDINGER Eric
Mme LE FLOCH Vasilica
M. SOULEY ALI Harouna
M. GREENWOOD James
M. METZGER Jean-Luc
Mme LEGAY Morgane
M. POIFOULOT Ethan
M. MALNOURY Vincent
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel
M. MESSIER Julian
Mme AUBRY-BÉGIN Francine
M. FLEUROT Armand
Mme BOULANGER Clotilde
M. DINE David
Mme LESOURD Hélène
Mme CARLIER Marianne

Membres représentés par procuration :

Mme DENOOZ Laurence donne procuration à Jean-Yves JOUZEAU
Mme FRANCOIS Isabelle donne procuration à Jean-Luc METZGER
M. GROSDIDIER François donne procuration à Hélène BOULANGER
M. LEYMARIE Stéphane donne procuration à Harouna SOULEY ALI
M. MARY Gérard donne procuration à Myriam DORIAT-DUBAN

Mme SINIGAGLIA-AMADIO Sabrina donne procuration à Olivier GARET

Membres excusés :

Mme ABDELMOULA Farah
Mme LEJAL Célia
Mme RABAN Catherine
M. SCIAMANNA Marc
M. VANNESTE Arnaud

Membres absents :

Mme CLAUDEL Marie
Mme MOINARD Patricia
Mme MORBÉ Muriel
Mme PEREZ Sylvie
M. TORRIS Jean-Paul

Invités

M. Le Recteur de région académique ou son représentant
M. Le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la région académique GRAND EST ou son représentant
Mme DORIAT-DUBAN Myriam première Vice-présidente, Vice-présidente du Conseil d'administration en charge de la politique des ressources humaines, des conditions de travail et du dialogue social
M. OGET Nicolas, Vice-président du Conseil de la formation
M. DEGOTT Pierre, Vice-président du Conseil de la vie universitaire
M. HEHN Alain, Vice-président du Conseil scientifique
M. GRASSER Benoît, Vice-président adjoint à la politique scientifique
M. LEMOINE Fabrice, Vice-président adjoint en charge de la stratégie Europe
M. TISSERANT Pascal, Vice-président égalité – diversité - inclusion
M. DE NANTOIS Christophe, Vice-président en charge de l'immobilier et de l'efficacité énergétique
M. LEYMARIE Stéphane, Vice-président en charge de la stratégie territoriale et de la vie institutionnelle
M. BOUGDIRA Jamal, Vice-président en charge de la valorisation
M. STERPENICH Jérôme, Vice-président en charge des partenariats et de l'innovation
M. FRESSENGEAS Nicolas, Vice-président en charge du numérique, des données et de la science ouverte
M. DIOU Camille, Vice-président en charge du pilotage, des finances et du sénat Académique
M. FLEUROT Armand, Vice-président étudiant
M. MAUVIEL Guillaïn, Vice-président transition écologique
Mme RAULT Valérie, Vice-présidente en charge de l'accompagnement au développement de la pédagogie
Mme MARTINY Marion, Vice-présidente en charge de la facilitation du fonctionnement interne de l'établissement
Mme BOULANGER Clotilde, Vice-présidente en charge de la politique doctorale
Mme NOUVEL Cécile, Vice-présidente en charge de la stratégie internationale et européenne
M. MALNOURY Vincent, Directeur général des services
M. JEUNEHOMME Pierre-Emmanuel, Directeur général des services adjoint relations humaines et sociales, prévention et conditions de travail
Mme AUBRY-BEGIN Francine, Directrice générale des services adjointe infrastructures et moyens
Mme BRIOIS Laure-Elise, Déléguée transition écologique
Mme PETITJEAN-CORIA Sabine, Directrice adjointe du numérique en charge de la stratégie numérique responsable
Mme AUTISSIER Xaviera, Référente accessibilité numérique
M. COURSDON Damien, Agent comptable

M. MESSIER Julian, Directeur du budget et des finances
M. HERTZOG Julien, Directeur adjoint de la direction du budget et des finances
M. DINE David, Directeur de la communication
Mme LESOURD Hélène, Directrice de Cabinet
M. COUVAL Romain, Sous-directeur de la direction des affaires juridiques
Mme CECCHI Sandrine, Chargée du Conseil d'administration et du Sénat académique
Mme CARLIER Marianne, Associée, cabinet Forvis Mazars

Assistait également à la séance du conseil :

Farida CHAIB, Chargée des affaires juridiques et du contentieux, contrôle de la légalité, Rectorat

Nombre de membres en exercice : 31

Quorum : 16

Nombre de membres présents en début de séance : 16

Nombre de membres représentés : 6

La Présidente constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 9 heures 10.

1. Informations de la Présidente

La Présidente souligne que des étudiants et personnels de l'université, en mobilité pour des raisons professionnelles ou personnelles, ont rencontré des difficultés au moment du déclenchement du conflit au Proche et au Moyen-Orient pour rentrer en France ; ils ont depuis été rapatriés ou sont en sécurité. En conséquence, les mobilités vers la dizaine de pays concernés sont suspendues jusqu'à nouvel ordre. De plus, au sein de l'université, des ressortissants de pays en guerre se côtoient et la situation est relativement complexe. De nombreux étudiants originaires de ces régions sont déstabilisés et certains ont perdu leurs ressources financières. L'établissement a donc déclenché une aide sociale et un soutien psychologique, en coordination avec les directions de composantes et la direction des relations internationales et européennes (**DRIE***).

Par ailleurs, une campagne de dons a été lancée pour l'université partenaire Taras Shevchenko de Kiev, afin de lui fournir du matériel de production et de stockage d'énergie ainsi que des couvertures, ses infrastructures étant systématiquement ciblées par les attaques russes. Enfin, face à un contexte national marqué par des discours angoissants et haineux, l'université doit demeurer un cadre de diversité, de pluralisme, de paix et de calme, sans renoncer à ses valeurs.

La séance du Conseil d'Administration est suspendue de 9h25 à 9h45.

La Présidente appelle à préserver l'université comme un espace de diversité, de pluralisme et de débat apaisé face à la montée des discours haineux et des radicalités dans la société.

La Présidente aborde ensuite les enjeux de sécurité, mentionnant la vigilance maximale face aux cyberattaques régulières, principalement en provenance de Russie, et les problèmes de dégradations et d'effractions sur le campus Artem et à la **FST***, qui relèvent d'une problématique de société plus large.

Par ailleurs, le groupe de travail portant sur une éventuelle révision du décret de création de l'université s'est réuni deux fois. Une proposition de texte sera bientôt soumise, mais le travail s'avère plus complexe que prévu, car les transferts de compétences entre instances pourraient avoir des effets en cascade.

De plus, plusieurs programmes structurants ont été évalués. Le Pôle Universitaire d'Innovation (**PUI***) Polaris a reçu un avis très positif, avec une audition nationale décisive prévue en mai 2026. En parallèle, il y a aussi le lancement d'un appel national pour le financement de la recherche partenariale, l'appel Carnot, pour lequel l'université de Lorraine va déposer deux dossiers : un dossier de prolongement du Carnot ICeEL tel qu'il existe aujourd'hui et un dossier pour le pôle universitaire d'innovation. L'Institut Hospitalo-Universitaire (**IHU***) Infini a présenté un point d'étape encourageant à l'**ANR***, mais doit résoudre le problème de sa direction, le porteur actuel étant en congé. Le programme ORION se poursuit avec un financement inchangé. En revanche, le programme **SIRIUS*** a fait l'objet d'une « délabellisation » France 2030. Si les financements ne s'interrompent pas, ils seront toutefois moindres que prévu et seront discutés avec France 2030. Le jury international a notamment pointé l'incapacité à faire un lien direct entre chaque action et les résultats concrets que celle-ci déclenche, même si les indicateurs globaux étaient favorables. Le jury a aussi remarqué l'absence de cofinancements extérieurs (qui n'étaient pas prévus dans le dépôt initial), une dimension internationale qui aurait dû être davantage renforcée et une stratégie de pérennisation des actions après l'arrêt des financements jugée peu claire. Les partenaires du site restent néanmoins engagés à poursuivre les orientations du programme.

Concernant le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (**SPSI***), trois enquêtes seront menées auprès de la communauté pour mieux comprendre les usages et les besoins, marquant un changement de prisme vers une approche centrée sur les utilisateurs.

Enfin, **la Présidente** salue l'élection de Christophe DE NANTOIS à la vice-présidence de l'association **AN-VP-Pat*** et remercie chaleureusement les élus des métropoles pour leur engagement et leur soutien auprès des étudiants et personnel de l'université de Lorraine, notamment Nicole CREUSOT et Marc SCIAMANNA.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP*- VP*** du Conseil d'administration donne lecture des procurations :

Laurence DENOOZ donne procuration à Jean-Yves JOUZEAU ;

Isabelle FRANCOIS donne procuration à Jean-Luc METZGER ;

François GROSDIDIER donne procuration à Hélène BOULANGER ;

Stéphane LEYMARIE donne procuration à Harouna SOULEY ALI ;

Gérard MARY donne procuration à Myriam DORIAT-DUBAN ;

Sabrina SINIGAGLIA-AMADIO donne procuration à Olivier GARET.

2. Projet de compte rendu du Conseil d'administration du 3 février 2026

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP*- VP*** du Conseil d'administration, soumet le procès-verbal (PV) du Conseil d'Administration du 3 février 2026 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le projet de PV du Conseil d'administration du 3 février 2026 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

3. Compte financier 2025 de l'Université de Lorraine

Annexe 2

La Présidente indique que cette présentation du compte financier est une photographie précise du réalisé, et non d'une prévision budgétaire.

Damien COURSDON, Agent comptable, distingue les deux piliers de la gestion financière : la comptabilité budgétaire, gérée par l'ordonnateur (la Direction du budget des finances – **DBF***), qui alloue et suit la consommation annuelle du budget (**AE*/CP***) ; et la comptabilité générale, tenue par l'agent comptable, qui contrôle la régularité des flux de caisse et suit le patrimoine (immobilisations, créances, dettes) sur le long terme via le bilan.

S'agissant des faits marquants de 2025, le deuxième versement du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (**COMP***) a été perçu. La réconciliation de l'inventaire physique et comptable a atteint 92 %, levant ainsi une réserve des commissaires aux comptes. La collecte de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTÉA est désormais stabilisée. L'augmentation légale des droits d'inscription a généré 700 000 euros de ressources supplémentaires. Enfin, un audit de la chaîne de la paie est en cours par la **DDFIP***, ce qui a conduit à la mise en place d'un contrôle renforcé des changements de **RIB*** pour lutter contre la fraude.

Julien HERTZOG, Directeur adjoint de la direction du budget et des finances, présente les indicateurs de la comptabilité budgétaire. Les taux d'exécution du budget 2025 sont très bons (99,6 % pour la masse salariale, 97% et 98 % pour le fonctionnement et l'investissement). Un décalage de 8 millions d'euros sur l'encaissement des recettes fléchées, qui n'ont pas été versées en 2025 (**ENACT***, **ARS***), a cependant creusé le déficit budgétaire à -19,3 millions, contre -11,8 millions prévus.

Par rapport à 2024, les dépenses de personnel ont augmenté de 19 millions d'euros pour atteindre 571,19 millions, principalement à cause de mesures réglementaires (**CAS*-Pension**, **LPR***, **GVT***). Les dépenses de fonctionnement (105 millions d'euros) sont stables, mais cette stabilité masque une baisse de 4 millions d'euros sur l'activité courante et une hausse sur les projets.

Les autorisations d'engagement (**AE***) d'investissement ont crû de 10 millions d'euros, tirées par les opérations immobilières, tandis que les crédits de paiement (**CP***) ont baissé de 5 millions d'euros. Sur les 19 millions d'euros de **CP*** d'investissement en travaux, 14 millions d'euros ont été autofinancés par l'établissement.

Les recettes (près de 700 millions d'euros) sont en baisse de 19 millions d'euros par rapport à 2024, avec une diminution de 26 millions d'euros des recettes fléchées (notamment européennes et **ANR***) et une hausse de 7 millions d'euros des recettes globalisées, due à la subvention pour charges de service public (**SCSP***) qui a augmenté pour couvrir la hausse du **CAS*-Pension**.

Le solde budgétaire de l'activité courante, excédentaire de 6 millions d'euros, reste insuffisant de 12 millions d'euros pour couvrir les 18 millions d'euros d'autofinancement des opérations pluriannuelles.

Damien COURSDON, Agent comptable, indique que le résultat comptable 2025 est quasi nul (480 000 euros), confirmant une tendance baissière alarmante depuis le bénéfice de 16 millions d'euros en 2021. L'établissement n'a plus la capacité de générer des marges pour investir.

Les charges décaissables sont constituées à 80 % par la masse salariale (570 millions d'euros), dont l'augmentation est subie (hausse du **CAS***-Pension), alors que les dépenses de fonctionnement (107 millions d'euros) sont maîtrisées. Les charges décaissables représentent 94 % des charges de l'établissement. Cette situation constitue une alerte quant à la forte dépendance à la compensation des charges transférées par l'État, laquelle exerce un impact direct sur le résultat.

La plus forte augmentation (1,7 million d'euros) concerne les achats de sous-traitance et services extérieurs (locations, réparations, entretien et les travaux réalisés sur les bâtiments et qui ne sont pas considérés comme de l'immobilisation). La plus importante diminution concerne les contrats de prestations de services de nettoyage et de gardiennage.

Les produits encaissables dépendent massivement de la subvention pour charges de service public (**SCSP***), qui représente 78,9 % des ressources. L'analyse de l'évolution de la **SCSP*** depuis 2021 montre qu'elle augmente principalement pour compenser la masse salariale, tandis que la part allouée au fonctionnement stagne et celle pour l'investissement immobilier diminue. Cela démontre une dépendance croissante de l'établissement et une vulnérabilité aux décisions de l'État.

La part de la **SCSP*** pour la masse salariale demeure la plus importante (447,8 millions d'euros en 2021 contre 494 millions d'euros en 2025) tandis que la **SCSP*** pour le fonctionnement diminue passant de 42,4 millions d'euros en 2021 à 41,8 millions d'euros en 2025. De fait, la **SCSP*** augmente pour absorber le coût de la masse salariale, et non pour les dépenses de fonctionnement. Les dépenses pour les investissements immobiliers passent, elles, de 3,9 millions d'euros en 2021 à 3,1 millions d'euros en 2025, ce qui implique que ces investissements relèvent désormais de l'établissement, et non plus de l'État.

La Capacité d'Auto-Financement (**CAF***) mesure la trésorerie réellement générée. En 2025, la **CAF*** s'élève à 16 millions d'euros, en forte baisse par rapport aux années précédentes (34 millions d'euros). Ce montant est insuffisant pour couvrir les 40 millions d'euros d'investissements réalisés.

S'agissant du bilan, soit « carte d'identité financière » de l'établissement, la différence entre les ressources stables et les emplois stables constitue le fonds de roulement, une réserve stratégique de 121 millions d'euros. C'est en ponctionnant ce « bas de laine » que l'université a comblé son déficit d'investissement. Toutefois, un point demeure critique : la valeur nette comptable du patrimoine a diminué, car les nouveaux investissements ne compensent même plus l'amortissement annuel. Le fonds de roulement s'érode chaque année, posant la question de la soutenabilité de cette tendance.

S'agissant du financement des 40,5 millions d'euros d'investissements de 2025 : 16 millions d'euros proviennent de la **CAF***, 15 millions d'euros de subventions de projets, et le reste a été financé en ponctionnant 12 millions d'euros sur le fonds de roulement. Depuis 2022, les ressources annuelles ne suffisent plus à couvrir les investissements. La trésorerie s'est ainsi dégradée de 25 millions d'euros en 2025.

La trésorerie (64 jours) s'est dégradée, mais reste au-dessus du seuil d'alerte (30 jours), bien qu'inférieure à la moyenne des grandes universités (89 jours), ce qui s'explique par une politique d'investissement soutenue. Le fonds de roulement (65 jours) est très confortable par rapport au seuil imposé par le décret (15 jours) et aux pairs (37 jours), mais chuterait à 33 jours sans les **PPP***. Enfin, le ratio de rigidité structurelle de Dizambourg (masse salariale/produits encaissables) est de 81,2 %, se rapprochant dangereusement du seuil d'alerte de 83 %.

Camille DIOU, Vice-président en charge du pilotage, des finances et du Sénat académique, souligne que le compte financier 2025 confirme une tendance de fond à la dégradation, masquée par une année 2024 exceptionnelle. Il met en évidence le décalage entre la croissance des ressources propres de l'université (+12 % depuis 2022), qui témoigne de son dynamisme, et celle de la subvention de l'État (**SCSP***, +2 % en moyenne par an), qui ne compense que partiellement la hausse de la masse salariale. Ce désengagement de l'État sur le fonctionnement et l'investissement contraint l'université à autofinancer près des deux tiers de ses investissements, ce qui érode son fonds de roulement.

Il rappelle que l'équilibre budgétaire est atteint au prix de mesures difficiles, comme la baisse de 3 millions d'euros des allocations aux pôles scientifiques, aux collègiums et aux directions centrales et des campagnes d'emplois incomplètes. Cet équilibre est donc atteint en compromettant la capacité de l'université à agir dans le futur avec moins de personnel, mais des charges salariales qui augmentent.

A l'occasion du projet de loi de finances 2025, il a été évoqué un fonds de solidarité entre les universités consistant à prélever 1 % sur les subventions des universités pour aider celles qui sont en situation critique. Finalement, cette proposition a été abandonnée en 2025, mais en 2026, la compensation du **CAS***-Pension ne sera que de 75 % pour l'université de Lorraine, tandis que les universités en difficulté seront surcompensées à 120 %, transférant de fait la charge de l'aide aux établissements les mieux gérés. Malgré les efforts de lobbying des Présidents d'université, la trajectoire financière de l'enseignement supérieur est « clairement compromise » par le désengagement de l'État.

La baisse du budget de fonctionnement n'est pas, aujourd'hui, à la hauteur des besoins. Il s'avère donc nécessaire de revoir l'ensemble des dépenses pour dégager les moyens suffisants permettant d'entretenir le parc immobilier et de maintenir des campagnes d'emploi à un niveau minimal afin d'assurer la poursuite des missions.

Marianne CARLIER, Commissaire aux comptes, présente son opinion sur les comptes 2025. Elle rappelle que sa mission, pour un mandat de six ans, renouvelé en 2024, est d'exprimer une opinion sur la régularité, la sincérité et l'image fidèle des comptes. Son audit ne consiste pas à refaire la comptabilité, mais à examiner les comptes par sondage et validation de preuves externes, en s'assurant du respect des règles et méthodes comptables décrites en annexe. Le contrôle porte également sur les estimations de fin d'exercice et la permanence des méthodes pour garantir la comparabilité des états financiers. Cette mission est menée dans le respect des normes d'exercice professionnel, impliquant un renouvellement annuel complet des contrôles. L'opinion peut prendre la forme d'une certification sans réserve, avec une réserve ou plusieurs réserves ou d'un refus de certifier. Le processus d'audit s'est déroulé en deux phases : une évaluation du contrôle interne sur les cycles à forte volumétrie, suivie de l'audit des comptes de janvier à février, puis de réunions de synthèse avec les services et la gouvernance.

La Commissaire aux comptes rappelle que les comptes 2024 avaient fait l'objet d'une certification pure et simple, avec une observation technique sur la comptabilisation de la dotation I-SITE **LUE***, justifiée par l'absence de doctrine comptable en la matière. Concernant l'exercice 2025, elle ne détaille pas les faits marquants déjà évoqués par l'agent comptable, tels que le versement du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (**COMP***) ou le suivi de la réconciliation des inventaires. Elle attire cependant l'attention sur l'émergence de nouvelles conventions de financement de type « lump sum » (forfaitaire). Si ces dernières allègent la charge administrative en supprimant les rapports financiers détaillés, elles ne modifient pas les règles de comptabilisation : le produit doit toujours être constaté au fur et à mesure de l'exécution des dépenses. Elle met en garde contre le risque qu'un suivi allégé n'entraîne un défaut de suivi des dépenses, ce qui pourrait impacter la sincérité des comptes.

Pour conclure, elle annonce une certification pure et simple et sans réserve des comptes 2025. L'observation technique sur la dotation I-SITE **LUE*** est maintenue pour les mêmes raisons qu'en 2024. Elle souligne que cette certification reflète une qualité comptable maintenue malgré les changements d'équipes, notamment l'arrivée d'un nouvel agent comptable, ce qui démontre la robustesse des procédures en place.

La Présidente remercie la Commissaire aux comptes et souligne que ce résultat est le fruit d'un effort continu de l'ensemble des équipes financières, de l'agence comptable à la direction des affaires budgétaires et financières. Elle avertit que la qualité des comptes pourrait se dégrader rapidement sans une attention soutenue, se disant « traumatisée » par la difficulté passée à régler la question de l'inventaire. Elle insiste donc sur la nécessité de maintenir cette qualité pour ne pas retomber dans des réserves problématiques.

Bernard DUSSOUBS fait part de sa lassitude face à un discours qui lui semble inchangé depuis plusieurs années. Il constate que l'établissement est contraint de « ramasser les morceaux » et d'assumer les conséquences de décisions étatiques, dont les implications financières ne sont pas pleinement prises en charge, qu'il s'agisse des campagnes d'emploi ou d'autres dépenses significatives. Il cite notamment le recul de l'État sur la prise en charge de la Protection Sociale Complémentaire (**PSC***) en 2026. Face à cette politique du « faire au mieux avec les moyens disponibles », il s'interroge sur les leviers d'action, dont pourrait disposer l'université, celle-ci ne disposant pas des moyens d'infléchir de telles décisions à l'échelle nationale. Il souligne toutefois l'importance des actions menées auprès des élus afin de mieux faire comprendre le rôle et les missions de l'université.

La Présidente abonde en ce sens et confirme consacrer une part non négligeable de son activité à ces sujets. Elle ajoute qu'une autre stratégie consiste à diminuer la dépendance à la dotation de l'État en augmentant les ressources propres. Même si la tendance est favorable sur ce point, elle demeure insuffisante pour compenser les reports de charges. La mesure la plus impactante sur l'évolution de la masse salariale est le **CAS*** Pension qui atteint 82€ pour 100€ de salaire brut et gonfle artificiellement la dépense publique en **R&D***.

Le tableau s'avère relativement sombre pour les perspectives de financement public. La Présidente anticipe une période de transition délicate pour les nouveaux programmes européens (Horizon, Erasmus, **FEDER***), une situation financière « extrêmement compliquée » pour l'Agence Nationale de la Recherche (**ANR***) due à une trajectoire de la Loi de Programmation de la Recherche (**LPR***) non accompagnée en crédits de paiement, et un resserrement significatif des financements France 2030. Elle évoque également les réductions des aides au financement de l'apprentissage, qui pèsent 25 milliards d'euros par an et ciblent paradoxalement les formations supérieures (masters, ingénieurs) alors que le besoin de cadres est affirmé. Elle déplore que ce discours ne soit pas entendu, tandis que des opérateurs privés de moindre qualité profitent de ces mêmes aides.

Face à ce contexte, la Présidente estime que les mesures de régulation adoptées jusqu'à présent ont atteint leurs limites et que l'établissement devra trouver de nouvelles réponses.

Olivier GARET rappelle que l'importance de la dotation pour charge de service public est inhérente à la mission même de l'université. Il illustre son propos en évoquant sa discussion avec un collègue qui lui faisait part de la longueur de ses journées de travail. Ces personnels de valeur s'investissent dans le service public universitaire pour défendre certaines valeurs. Or il lui semble inquiétant que des orientations gouvernementales tendent à changer la nature de ce qui est attendu de l'université, car cela pourrait décourager ces personnels.

Myriam DORIAT-DUBAN procède aux votes.

Compte financier 2025 : votes du CA (point 3)

Le conseil d'administration de l'université de Lorraine est invité à (3 votes distincts) :

- ✓ approuver le compte financier 2025 de l'université de Lorraine établi selon les normes comptables en vigueur (**Vote 1**).
- ✓ approuver les éléments d'exécution budgétaire et comptable suivants pour le budget de l'université de Lorraine (**Vote 2**) :

Éléments d'exécution budgétaire :

- **7 101 ETPT** (Équivalent Temps Plein Travaillé) dont 5 854 ETPT sous plafond d'emplois législatifs [rappel plafond d'emplois fixé par l'Etat : 6 040 ETPT] et 1 247 ETPT hors plafond législatif,
- **733 156 613,18 €** d'Autorisations d'Engagement (AE) dont :
 - o **571 191 196,08 €** personnel
 - o **106 631 313,44 €** fonctionnement et intervention
 - o **55 334 103,66 €** investissement
- **717 755 415,47 €** de Crédits de Paiement (CP) dont :
 - o **571 191 196,08 €** personnel
 - o **105 088 365,71 €** fonctionnement et intervention
 - o **41 475 853,68 €** investissement

10 mars 2026

Conseil d'administration

Compte financier 2025 : votes du CA (point 3) (fin)

Éléments d'exécution budgétaire (suite) :

- **698 498 503,55 €** de recettes (RE),
- **- 19 256 911,92 €** de solde budgétaire.

Éléments d'exécution comptable :

- **- 26 086 922,91 €** de variation de trésorerie,
- **479 554,38 €** de résultat patrimonial,
- **16 032 730,36 €** de CAF (Capacité d'Auto Financement),
- **- 12 333 688,97 €** de variation du FDR (Fonds de Roulement).

- ✓ Affecter sur le compte de réserves le résultat de fonctionnement pour **479 554,38 €** (**Vote 3**).

ARTICLE 1 :

Délibération CA 2026/03/10 - 1

Délibération :

Les membres du Conseil d'administration approuvent à l'unanimité le Compte Financier 2025 de l'Université de Lorraine établi selon les normes comptables en vigueur.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

ARTICLE 2 :

Les membres du Conseil d'administration **approuvent à l'unanimité** les éléments d'exécution budgétaire et comptable suivants pour le budget de l'Université de Lorraine :

Éléments d'exécution budgétaire :

- **7 101 ETPT (Équivalent Temps Plein Travaillé)** dont **5 854 ETPT** sous plafond d'emplois législatifs [rappel plafond d'emplois fixé par l'État : 6 040 ETPT] et **1 247 ETPT** hors plafond législatif,
- **733 156 613,18 € d'Autorisations d'Engagement (AE)** dont :
 - **571 191 196,08 €** personnel
 - **106 631 313,44 €** fonctionnement et intervention
 - **55 334 103,66 €** investissement
- **717 755 415,47 € de Crédits de Paiement (CP)** dont :
 - **571 191 196,08 €** personnel
 - **105 088 365,71 €** fonctionnement et intervention
 - **41 475 853,68 €** investissement
- **698 498 503,55 €** de recettes (RE),
- **- 19 256 911,92 €** de solde budgétaire.

Éléments d'exécution comptable :

- **-26 086 922,91 €** de variation de trésorerie,
- **479 554,38 €** de résultat patrimonial,
- **16 032 730,36 €** de **CAF*** (Capacité d'Auto Financement),
- **- 12 333 688,97 €** de variation du FDR (Fonds de Roulement).

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

ARTICLE 3 :

Les membres du Conseil d'administration **affectent à l'unanimité** sur le compte de réserves le résultat de fonctionnement pour **479 554,38 €**.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Une pause est observée de 11h à 11h10.

4. Bilan d'exécution du schéma directeur et du plan d'action Transition écologique

Guillain MAUVIEL, Vice-président transition écologique, présente le bilan du plan d'action de transition écologique, un an après son adoption en décembre 2024. Ce plan, qui s'appuie sur un tableau de bord de 94 actions, vise deux ambitions : la contribution de l'université à un modèle de société durable et l'atténuation de ses propres impacts environnementaux. Les objectifs chiffrés incluent une réduction de 6 % par an de l'impact carbone, l'obtention par tous les étudiants de premier cycle du certificat **SENSE*** (se saisir des enjeux sociétaux et environnementaux), la formation des personnels et un programme de transformation des campus. Le financement de ces actions repose en grande partie sur le volet transition écologique du **COMP*** et sur la contribution de vie étudiante et de campus (**CVEC***).

Laure-Elise BRIOIS, déléguée transition écologique, détaille l'état d'avancement du plan, qui atteint un taux de réalisation global de 40 % après 15 mois. La progression varie selon les cinq axes du référentiel Développement Durable et Responsabilité Sociétale (**DDRS***) : le pilotage est le plus avancé (53 %), tandis que la recherche (30 %) et la formation continue des personnels (25 %) le sont moins et constitueront des priorités.

Parmi les transformations concrètes, la contribution au schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables (**SPASER***), a conduit à l'adoption d'une politique de voyage ambitieuse (interdiction de l'avion pour des trajets de moins de neuf heures en train) et d'une politique traiteur favorisant la qualité à travers des labels.

S'agissant du programme Éco-campus, celui-ci accompagne depuis avril 2025 onze campus lauréats. Plus de 2,5 millions d'euros ont été mobilisés, dont près de 700 000 euros par les campus eux-mêmes. Ce programme, qui concerne la moitié de la communauté universitaire, a permis d'installer 21 abris-vélos et d'obtenir près de 150 000 euros de subventions Alvéol+.

Guillain MAUVIEL indique que l'impact carbone des achats a diminué de 3,9 % entre 2024 et 2025, un chiffre inférieur à l'objectif de 6 % et principalement dû à une baisse des dépenses immobilières, ce qui n'est pas une politique viable à long terme. Concernant la formation, 87 % des étudiants concernés ont obtenu le certificat **SENSE*** en 2024-2025. Une enquête mobilité révèle une baisse de l'autosolisme chez les étudiants (de 25 % à 16 %) et les personnels (de 52 % à 41 %) entre 2022 et 2025. La fin du financement via le **COMP*** en 2027 représente, elle, un risque majeur pour la poursuite des actions.

Il propose d'ajuster le plan en retirant quatre actions jugées trop complexes ou coûteuses, comme le soutien financier aux étudiants voyageant en train ou la création d'un forfait mobilité pour les piétons. En contrepartie, il suggère d'ajouter une nouvelle action axée sur l'adaptation au changement climatique, en commençant par l'élaboration de plans canicule.

Bernard DUSSOUBS amende son intervention précédente en remarquant avec ironie que la limitation de l'activité des universités par l'État est une manière efficace de réduire leur empreinte carbone.

Olivier GARET se dit inquiet du décalage entre la sensibilisation des jeunes aux défis environnementaux et les choix politiques macroéconomiques qui y sont contraires. Cette dissonance crée un mal-être et contribue à la dégradation de la santé mentale étudiante. Il cite l'exemple des jets privés ou du coût environnemental peu questionné de l'intelligence artificielle. Il appelle l'université à mettre son savoir au service de la société pour dire certaines vérités sur la trajectoire du monde.

Guillain MAUVIEL partage ce constat et précise que l'objectif de l'université, à travers des dispositifs comme le certificat **SENSE***, est de dépasser la simple sensibilisation pour former les étudiants à la pensée systémique et à l'action. Il reconnaît que l'efficacité de ces outils est encore limitée et que cela passe aussi par la formation des enseignants-chercheurs. De nombreux chercheurs, par exemple en ingénierie, n'ont, en effet, pas conscience de l'effet rebond, où les gains d'efficacité sont annulés par une augmentation de l'usage, comme c'est le cas avec l'**IA***. Il souhaite donc offrir aux chercheurs un espace pour réfléchir à la finalité sociétale de leurs travaux.

Harouna SOULEY ALI remercie l'équipe Éco-campus pour son travail efficace. Même si la démarche prend du temps, les mentalités évoluent, les collègues pensant désormais à consulter les référents biodiversité.

La Présidente remercie Harouna SOULEY ALI pour sa remarque positive. Elle reconnaît que la période est difficile pour ceux qui œuvrent à une société juste et durable. Face à cela, il convient de choisir de continuer à se battre plutôt que de renoncer. La communauté universitaire doit trouver en elle les ressorts pour poursuivre ce combat, tout en portant une plus grande attention à l'adaptabilité de ses modes de fonctionnement.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet le bilan d'exécution du schéma directeur et du plan d'actions transition écologique à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le bilan d'exécution du schéma directeur et du plan d'actions transition écologique est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

5. Schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique (SPAN*)

Xaviera AUTISSIER, Référente accessibilité numérique, définit l'accessibilité numérique comme la possibilité pour tous, y compris les personnes en situation de handicap ou d'empêchement temporaire, d'accéder aux services en ligne et d'interagir avec eux. Cela repose sur quatre grands principes (perceptibilité, utilisabilité, compréhension, robustesse) et les handicaps peuvent être permanents, occasionnels ou situationnels.



Les 4 grands principes de l'accessibilité

1. Perceptible

Les contenus doivent pouvoir être perçus par tous les sens disponibles (vue, ouïe, toucher)

- Texte alternatif pour les images
- Sous-titres pour les vidéos
- Contrastes de couleurs suffisants

2. Utilisable

L'interface doit être facile à utiliser, quelle que soit la manière de naviguer

- Navigation au clavier
- Liens et boutons clairement identifiables
- Pas d'éléments qui empêchent l'action

3. Compréhensible

Les contenus et la navigation doivent être clairs et prévisibles

- Langage simple et structuré
- Messages d'erreur explicites
- Menus cohérents sur tout le site

4. Robuste

Le service numérique doit être compatible avec différents outils et technologies, aujourd'hui et demain

- Lecteurs d'écran
- Code conforme aux standards (HTML, ARIA, ...)
- S'adapte aux différents appareils et navigateurs



Contexte et enjeux

76



Sabine PETITJEAN-CORIA, Directrice adjointe en charge de la stratégie numérique responsable, précise que les obligations légales découlent d'une loi de 2005, du Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité (RGAA*) de 2019 et d'une directive européenne de 2025. L'établissement doit se mettre en conformité avec le RGAA*, publier une déclaration d'accessibilité pour chaque service numérique et faire voter un SPAN*, qui sera publié et mis à jour annuellement. Les enjeux sont l'inclusion, l'amélioration de l'expérience utilisateur, l'image de l'établissement et le risque de sanctions financières. Cette démarche s'inscrit dans la stratégie de numérique responsable et la démarche Service Public +.

Xaviera AUTISSIER précise que le SPAN* est un document obligatoire définissant un plan d'action sur trois ans, mis à jour annuellement. Ses objectifs sont de former les équipes, de prioriser les services essentiels et d'atteindre un niveau d'accessibilité minimal pour tous. L'état des lieux à l'université révèle un périmètre vaste et en croissance constante, avec plus de 300 services numériques, 450 sites web et 13 000 vidéos sur UL*-TV.

Sabine PETITJEAN-CORIA rappelle que l'université a nommé une référente qui a suivi une formation diplômante et qu'elle travaille sur l'accessibilité des sites web et des supports de cours depuis 2014-2015, en intégrant des déclarations d'accessibilité dès la conception et en définissant un vade-mecum. Plusieurs services sont déjà accessibles ou optimisés, comme l'application mobile ou l'outil d'instanciation d'environnements pédagogiques.

Xaviera AUTISSIER souligne que différentes actions sont en cours, notamment dans le cadre du projet **UDI*** (Universités Démonstratrices Inclusives), qui vise à étudier l'accessibilité tout au long du parcours des étudiants en situation de handicap. L'université compte plus de 250 agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi, 26 doctorants et plus de 1 600 étudiants en situation de handicap, un chiffre qui serait en réalité proche de 1 900 pour la rentrée actuelle, sans compter les situations non déclarées ou occasionnelles.

Le très large périmètre d'application du schéma pluriannuel d'accessibilité numérique (**SPAN***) concerne les services numériques, les ressources humaines et financières (recrutement, marchés publics), la formation, la pédagogie et la communication. Sa mise en œuvre repose sur quatre axes : la gouvernance, l'allocation de ressources humaines et financières (notamment un poste de référente accessibilité numérique à 50 % et deux ingénieurs jusqu'en 2027), l'organisation (via un état des lieux et l'adaptation des processus d'achat et de recrutement), et enfin le contrôle par des audits et bilans annuels. Les priorités incluent la publication du **SPAN***, la mise en place du pilotage, la sensibilisation et la mise en conformité des services. Les objectifs chiffrés sont d'atteindre 80 % d'accessibilité pour les nouveaux services, 60 % pour les services existants, et une amélioration globale de 10 % par an.

Sabine PETITJEAN-CORIA précise que le calendrier traduit le plan d'action et qu'il définit la trajectoire pour améliorer l'accessibilité. Il s'agit d'une part d'absorber la « dette technique » sur les services préexistants et d'autre part d'intégrer l'accessibilité dès la conception des nouveaux services.

Elle rappelle que l'établissement est engagé de longue date sur ce sujet et dispose déjà de nombreuses ressources. L'enjeu aujourd'hui est de valider le schéma pour permettre sa publication et de poursuivre la coconstruction avec l'ensemble des directions et composantes.

Bernard DUSSOUBS sollicite des précisions sur le périmètre des personnels concernés. Il fait remarquer qu'un agent bénéficiaire de l'obligation d'emploi (BOE) n'a pas forcément de besoin en accessibilité numérique, et qu'inversement, un agent non-BOE peut en avoir. Il s'interroge donc sur le nombre réel de personnels concernés.

Xaviera AUTISSIER répond que 100 % des personnels sont concernés. Elle explique que l'accessibilité bénéficie à tous, car n'importe qui peut se retrouver temporairement en situation de handicap, dans un environnement bruyant, ou face à un problème technique comme un écran défaillant ou une absence de réseau.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le schéma pluriannuel de mise en accessibilité numérique est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

6. Création des statuts du CRAN* (Centre de Recherche en Automatique de Nancy)

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère VP*- VP* du Conseil d'administration, soumet la création des statuts du CRAN* à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La création des statuts du CRAN est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

7. Procédure d'avancement de grade des personnels enseignants contractuels et volume des promotions

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère VP*- VP* du Conseil d'administration, soumet la procédure d'avancement de grade des personnels enseignants contractuels et le volume des promotions à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La procédure d'avancement de grade des personnels enseignants contractuels et le volume des promotions sont approuvés à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

8. Campagne d'avancement des personnels contractuels : détermination des volumes de promotions BIATSS*

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère VP*- VP* du Conseil d'administration, soumet la campagne d'avancement des personnels contractuels avec la détermination des volumes de promotions BIATSS* à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La campagne d'avancement des personnels contractuels avec la détermination des volumes de promotions **BIATSS*** est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

9. Calendrier pédagogique 2026/2027

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet le calendrier pédagogique 2026/2027 à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le calendrier pédagogique 2026/2027 est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

10. Note sur l'utilisation des Droits d'Inscriptions des Etudiants Extra-Communautaires (DIEEC*)

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet la note sur l'utilisation des Droits d'Inscription des Etudiants Extra-Communautaires (**DIEEC***) à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La note sur l'utilisation des Droits d'Inscription des Etudiants Extra-Communautaires (**DIEEC***) est*

approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

11. Modification des modalités d'admission Rentrée 2026 – Licences DEG* et IUT* Thionville Yutz

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère VP* - VP* du Conseil d'administration, soumet la modification des modalités d'admission Rentrée 2026 – Licences DEG* et IUT* de Thionville Yutz à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La modification des modalités d'admission Rentrée 2026 – Licences DEG et IUT* de Thionville Yutz est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

12. Demande de modification du Master Philosophie – rentrée 2027 – UFR* SHS* Nancy – Collégium SHS*

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère VP* - VP* du Conseil d'administration, soumet la demande de modification du Master Philosophie – Rentrée 2027 – UFR* SHS* de Nancy – Collégium SHS* à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La demande de modification du Master Philosophie – Rentrée 2027 – UFR SHS* de Nancy –*

Collégium **SHS***, est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
<i>Présents</i>	16
<i>Représentés</i>	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Olivier GARET aurait souhaité obtenir des informations sur les incidences du passage du concours pour le professorat du secondaire, sachant que cette réforme impacte les étudiants de L3, notamment en philosophie.

La Présidente explique que pour la philosophie, l'impact a été anticipé, car la préparation au concours a été abandonnée depuis plusieurs années. Elle reconnaît que la réforme de la formation initiale des enseignants a des incidences multiples, certaines positives et d'autres problématiques, complexifiées par une période de transition. Elle propose d'en débattre lors du prochain Conseil d'administration, soulignant que l'établissement avance « en marchant » en l'absence de cadrage national clair.

13. Demande de modification de la licence professionnelle Commercialisation de Produits et Services – IUT* de Thionville-Yutz – Collégium Technologie

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

14. Validation de la passerelle entre BUT* SGM* et EEIGM* – Projet Cub'Co – Collégium L-INP* et Technologie

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

15. Demande d'ouverture en apprentissages et changements de CFA* (Centre de Formation pour Apprentis)

Ce point a été retiré de l'ordre du jour.

16. Charte de labellisation Assos UL*

Armand FLEUROT, Vice-président étudiant, explique que la démarche consiste en une refonte de textes existants, souvent anciens, régissant la vie associative étudiante, afin de les mettre en cohérence. La charte des associations,

traditionnellement révisée tous les six ans, a été mise à jour pour clarifier la responsabilité des associations labellisées **UL***. Un chantier majeur a été mené avec la direction de la prévention, sécurité et environnement (**DPSE***) pour simplifier la déclaration des événements, en migrant de l'ancien système vers la plateforme iTop. Une notice d'information de la **DPSE*** a été transformée en un document fixe, signé lors de la labellisation, pour garantir que les associations en aient bien pris connaissance.

Jean-Marc MARTRETTE souhaite savoir si les associations doivent renouveler leur demande de labellisation chaque année.

Armand FLEUROT confirme que la labellisation doit être renouvelée, car elle est liée aux responsables de l'association (président, trésorier). Le renouvellement est donc nécessaire à chaque changement de bureau, la labellisation étant corrélée à la durée de leur mandat.

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet la charte de labellisation Assos **UL*** à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La charte de labellisation Assos **UL*** est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

17. Règlement de cadrage d'activité des associations

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet le règlement de cadrage d'activité des associations à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le règlement de cadrage d'activité des associations est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

18. Texte occupation des locaux par les associations pour consultation du CA*

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet le texte occupation des locaux par les associations pour consultation du CA*, à l'avis des membres du Conseil d'administration.

Le texte occupation des locaux par les associations pour consultation du CA, recueille un avis favorable à l'unanimité du Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

19. Admission en non-valeur

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet l'admission en non-valeur à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

L'admission en non-valeur est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

20. Achat de parcelles agricoles à Celles-sur-Plaine pour environ 1 ha pour un montant de 3 500 €

Myriam DORIAT-DUBAN, 1ère **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet l'achat de parcelles agricoles à Celles-sur-Plaine pour environ 1 ha pour un montant de 3 500 € à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

L'achat de parcelles agricoles à Celles-sur-Plaine pour environ 1 ha pour un montant de 3 500 € est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

21. Cession de partie de parcelles au bénéfice de la métropole du Grand Nancy, situées rue de Vandoeuvre et rue du Doyen Urion à Villers-lès-Nancy

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{ère} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet la cession de partie de parcelles au bénéfice de la métropole du Grand Nancy, situées rue de Vandoeuvre et rue du Doyen Urion à Villers-lès-Nancy à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

La cession de partie de parcelles au bénéfice de la métropole du Grand Nancy, situées rue de Vandoeuvre et rue du Doyen Urion à Villers-lès-Nancy est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

22. Modèle de contrat de cession de droits d'auteur dans une revue périodique

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{ère} **VP***- **VP*** du Conseil d'administration, soumet le modèle de contrat de cession de droits d'auteur dans une revue périodique à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

Le modèle de contrat de cession de droits d'auteur dans une revue périodique est approuvé à l'unanimité par le Conseil d'administration.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

23. Modification de la convention du GIP* InSIC*

La Présidente justifie l'ajout en urgence du point 23 concernant la convention du **GIP* InSIC***. Elle explique que l'Institut Mines-Télécom (**IMT***) et sa tutelle ministérielle ont souhaité ramener la durée du GIP* à dix ans, alors que le Conseil d'administration avait précédemment validé une durée indéterminée. Un nouveau vote est impératif, car la convention actuelle expire fin mars, menaçant l'existence même du **GIP***.

Le Conseil d'Administration accepte d'ajouter ce point à l'ordre du jour.

La Présidente soumet la modification de la convention du **GIP* InSIC*** à l'approbation des membres du Conseil d'administration.

*La modification de la convention du **GIP* InSIC*** est approuvée à l'unanimité par le Conseil d'administration.*

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice	31
Nombre de votants	22
Présents	16
Représentés	6
Nombre de REFUS de VOTE	0
Nombre de VOTES POUR	22
Nombre de VOTES CONTRE	0
Nombre d'ABSTENTIONS	0

Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{ère} **VP*- VP*** du Conseil d'administration précise que la prochaine séance du **CA*** aura lieu le mardi 19 mai 2026 à Nancy.

*L'ordre du jour étant épuisé, Myriam DORIAT-DUBAN, 1^{ère} **VP*- VP*** du Conseil d'administration clôt la séance à 12 heures 30.*

LEXIQUE

A

AE = Autorisation d'engagement

AENES = (corps) de l'Administration de l'Education Nationale et de l'Enseignement Supérieur

AFFAIRES = Association francophone de l'audit interne de la recherche et de l'enseignement supérieur

ALL = Arts, Lettres et Langues

AN-VP-Pat = Association des vice-présidents Patrimoine des universités

ANR = Agence Nationale de la Recherche

ARS = Agence Régionale de Santé

B

BAP = Branche d'Activité Professionnelle

BEAT = Bien-Etre Au Travail

BIATSS = (Personnels des) Bibliothèques, Ingénieurs, Administratifs, Techniciens, de Service et de Santé

BI = Budget Initial

BIO = Biologie

BioCPE = Biologie, Chimie, Physique, Environnement

BOE = Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi

BR = Budget Rectificatif

BUT = Bachelor Universitaire de Technologie

C

CA = Conseil d'Administration

CAF = Capacité d'Auto-Financement

CAS = Compte d'Affectation Spéciale

CCU-AH = Chef de Clinique des Universités – Assistant des Hôpitaux

CEGIL = (Laboratoire) Centre d'Etudes Germaniques Interculturelles de Lorraine

CVEC = Contribution de Vie Étudiante et de Campus

CFA = Centre de Formation pour Apprentis

CHR = Centre Hospitalier Régional

CHRU = Centre Hospitalier Régional Universitaire

CHU = Centre Hospitalier Universitaire

CITHEFOR = Cibles THERapeutiques FORMulation et expertise préclinique du médicament

CLED = Collège Lorrain des Ecoles Doctorales

CNU = Conseil National des Universités

COMP = Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance

CP = Crédit de paiement

CPER = Contrat de Plan État-Région

CPJ = Chaire des Professeurs Juniors

CPM = (Pôle scientifique) Chimie et Physique Moléculaires

CPU = Classe Préparatoire Universitaire ou Conférence des Présidents d'Université

CRAN = Centre de Recherche en Automatique de Nancy
CRCT = Congé pour Recherche ou Conversion Thématique
CSA = Comité Social d'Administration
CSP = (Subvention) Charges de Service Public
CUT = Conférence Universitaire Territoriale
CVEC = Contribution de Vie Etudiante et de Campus
CVU = Conseil de la Vie Universitaire

D

DAPEC = Délégation à l'Appui au Pilotage, à l'Evaluation et à la Qualité
DBF = Direction du Budget et des Finances
DCAC = (Laboratoire) Défaillance Cardiovasculaire Aigue et Chronique
DDFIP = Direction Départementale des Finances Publiques
DDRS = Développement Durable et Responsabilité Sociétale
DEA = Droit, Economie, Administration
DEG = (Collégium) Droit, Economie, Gestion
DevAH = (Laboratoire) Développement, Adaptation et Handicap. Régulations cardio-respiratoires et de la motricité
DGESIP = Direction Générale de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
DGRI = Direction Générale de la Recherche et de l'Innovation
DGS = Directeur Général des Services
DIEEC = Droits d'Inscription différenciés des Etudiants Extra-Communautaires
DIU = Diplôme Inter Universitaire
DORPSY = Développement et Optimisation des Ressources Psychologiques et Mentales en Haute Performance Sportive
DPI = Direction du Patrimoine Immobilier
DPSE = Direction Prévention Sécurité Environnement
DRIE = Direction des Relations Internationales et Européennes
DU = Diplôme Universitaire
DVUC = Direction de la Vie Universitaire et de la Culture

E

EC = Enseignant-chercheur
ECL = (Parcours) Enseigner au Collège et au Lycée
ECTS = European Credits Transfer System
EDI = Egalité, Diversité et Inclusion
EDIH = (Projet) European Digital Innovation Hub
EEIGM = Ecole Européenne d'Ingénieurs en Génie des Matériaux
ENACT = European Network for AI by Collaborative Transformation
ENSAIA = Ecole Nationale Supérieure en Agronomie et Industries Alimentaires
ENSEM = Ecole Nationale Supérieure d'Electricité et Mécanique
ENSMN = École Nationale Supérieure des Mines de Nancy
EPST = Etablissement Public à caractère Scientifique et Technologique
ERC = Conseil Européen de la Recherche (European Research Council)
ESAT = Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

ESRI = Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

ETI = Entreprise de Taille Intermédiaire

ETPT = Equivalent Temps Plein Travaillé

F

FEDER = Fonds Européen de Développement Régional

FIPHFP = Fonds pour Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique

FSDIE = Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes

FST = Faculté des Sciences et Technologies

G

GEC = Groupe des Etudiants Catholiques

GIFSI = Groupement d'Intérêt Scientifique requalification des territoires dégradés

GIP = Groupement d'Intérêt Public

GPEC = Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences

GTSO = Groupe de Travail de Suivi Opérationnel

GVT = Glissement Vieillesse Technicité

H

HCÉRES = Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur

I

IA = Intelligence Artificielle

IADO = (UMR) Imagerie Adaptative Diagnostique et Interventionnelle

IAE = Institut d'Administration des Entreprises

IDMC = Institut des sciences du Digital, Management et Cognition

IHU = Institut Hospitalo-Universitaire

IMLOGEN = International Master's Degree Programme in Logistics Engineering

IMT = Institut Mines Telecom

INP = Institut National Polytechnique

INSERM = Institut national de la santé et de la recherche médicale

InSIC = Institut Supérieur d'Ingénierie de la Conception

INSPÉ = Institut National Supérieur du Professorat et de l'Éducation

INSPIRE = (UMR) Interdisciplinarité en Santé Publique, Interventions & Instruments de mesure complexes – Région Est

INTERFACE = (Collégium) Inter Filière, Age, Culture

IUF = Institut Universitaire de France

IUT = Institut Universitaire de Technologie

J

K

L

L2 = Licence 2

LCPM = Laboratoire de Chimie-Physique Macromoléculaire

LEM3 = Laboratoire d'Étude des Microstructures et de Mécanique des Matériaux

L-INP = Lorraine Institut National Polytechnique

LMI = (Collégium) Lorraine Management Innovation

LPE = Licence « Professorat des Ecoles »

LPR = Loi de Programmation de la Recherche

LRGP = Laboratoire Réactions et Génie des Procédés

LRU = (Loi) Libertés et Responsabilités des Universités

LUE = Lorraine Université d'Excellence (depuis octobre 2025, Initiative d'Excellence Lorraine, IEL)

M

M2E = Master Enseignement et Education

MCF = Maître de Conférences

MDD = Maison du Doctorat

MIM = (UFR) Mathématiques, Informatique, Mécanique

MISI = Mathématique, Informatique et Sciences pour l'Ingénieur

MMMS = Médecine, Maïeutique et Métiers de la Santé

MMOP = Médecine, Maïeutique, Odontologie, Pharmacie

MOOC = Massive Open Online Course

MPI = Mathématiques, Physique et Informatique

N

N-GERE = (Laboratoire) de Nutrition-Génétique et Exposition aux Risques Environnementaux

O

OGM = Organisme Génétiquement Modifié

P

PAPRI Pact = Programme Annuel de Prévention des Risques Professionnels et d'Amélioration des Conditions de Travail

PASS = Parcours d'Accès Spécifique Santé

PAUSE (Programme) = Programme d'Accueil en Urgence des Scientifiques et des artistes en Exil

PC = Physique et Chimie

PHU = Praticien Hospitalier Universitaire

PIA = Programme d'investissements d'avenir

PLF = Projet de Loi Finances

PME = Petites et Moyennes Entreprises

PPP = Partenariat Public-Privé

PR = Professeur

PSC = Protection Sociale Complémentaire

PU-PH = Professeur des Universités – Praticien Hospitalier

PUI = Pôle Universitaire d'Innovation

PV = Procès-verbal

Q

R

R&D = Recherche et Développement

RGAA = Référentiel Général d'Amélioration de l'Accessibilité

RH = Ressources Humaines

RIB = Relevé d'Identité Bancaire

RIFSEEP = Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel

RIPEC = Régime Indemnitaire des Personnels Enseignants et Chercheurs)

RSE = Responsabilité Sociétale et Environnementale

RSU = Rapport Social Unique

S

SAPS = Science Avec et Pour la Société

S&T = Sciences et Technologies

SciFA = Sciences Fondamentales et Appliquées

SCSP = Subvention pour Charges de Service Public

SDUT = Schéma de Déploiement Universitaires Territoriaux

SDVE = Schéma Directeur de Vie Etudiante

SENSE = (certificat) Se Saisir des Enjeux Sociétaux et Environnementaux

SGM = Science et Génie des Matériaux

SGPI = Secrétariat Général Pour l'Investissement

SHS = (collégium) Sciences Humaines et Sociales

SIRIUS = (projet) Stratégie d'Innovation pour le Renforcement des Interactions entre Université et Société

SPAN = Schéma Pluriannuel de mise en Accessibilité Numérique

SPASER = Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

SPSI = Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

SSE = Service Santé Etudiante

SUAPS = Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

SyHyEn = Système Hydrogène Énergétique : productions, stockages, usages

T

TAL = Traitement Automatique des Langues

TECH = Technicien

TEDS = Transition Écologique et Développement Durable

U

UDI = Universités Démonstratrices Inclusives

UE = Unité d'Enseignement

UFR = Unité de Formation et de Recherche

UMR = Unité Mixte de Recherche

UR = Unité de Recherche

UL = Université de Lorraine

V

VAE = Validation des Acquis de l'Expérience

VDHA = Violences, Discriminations, Harcèlement et Agissements sexistes

VP = Vice-Président(e)

VRE = Valeurs de Référence Emploi

VSS = Violences Sexistes et Sexuelles

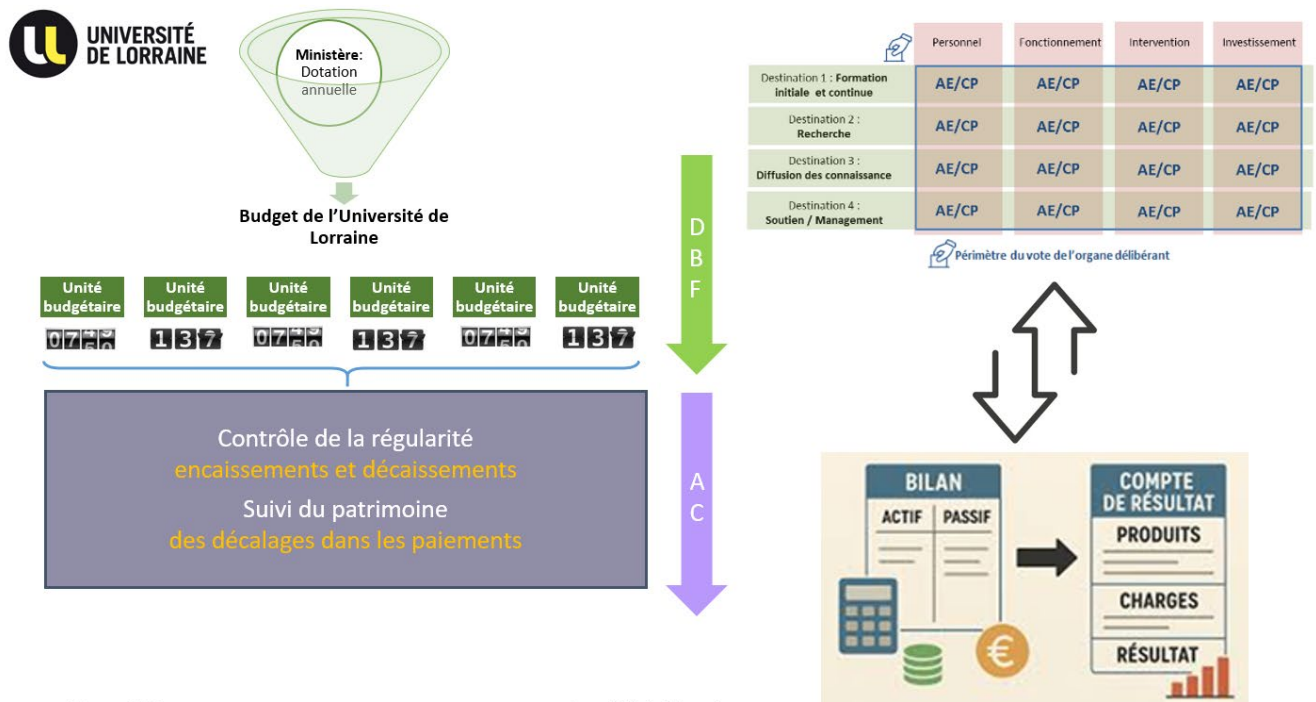
W

X

Y

Z

COMPTE FINANCIER 2025 DE L'UNIVERSITÉ DE LORRAINE



1- Faits marquants de l'exercice

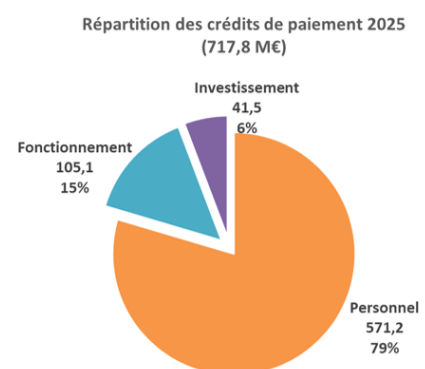
- **COMP** : 2^{ème} versement du Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024 – 2026
- **Inventaire** : Finalisation de la réconciliation physico-comptable de l'inventaire
- **Taxe d'apprentissage** : Poursuite des modalités de perception de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTéA
- **Droits d'inscriptions** : 2^{ème} année consécutive de hausse du montant des droits d'inscription pour la rentrée universitaire 2025
- **Audit de la chaîne de la paye** : Diagnostic partenarial UL / DGFIP portant sur la chaîne de la paye, dans le même temps **Sécurisation** de la procédure de changement des coordonnées bancaires et de transmission des RIB des personnels de l'établissement

2- Indicateurs budgétaires

en M€		Budget initial + budget rectificatif	Réalisation 2025	Taux d'exécution (%)
AE (autorisations d'engagement)	Personnel	573,6	571,2	99,6%
	Fonctionnement	113,2	106,6	94,2%
	Investissement	62,2	55,3	89,0%
TOTAL DES DEPENSES (AE)		748,9	733,2	97,9%
CP (crédits de paiement)	Personnel	573,6	571,2	99,6%
	Fonctionnement	108,2	105,1	97,1%
	Investissement	42,3	41,5	98,1%
TOTAL DES DEPENSES (CP)		724,0	717,8	99,1%
RE (recettes)	Globalisées	648,3	643,0	99,2%
	Fléchées	63,9	55,5	86,8%
TOTAL DES RECETTES (RE)		712,2	698,5	98,1%
SOLDE BUDGETAIRE		-11,8	-19,3	

2- Les dépenses budgétaires

- Dépenses de personnel (AE et CP) : 571,19 M€, **soit +18,90 M€ par rapport à 2024 (+3,42 %)**
 - +14,81 M€ sur plafond État
 - +4,09 M€ sur ressources établissement, dont 3,50 M€ sur projets
- CP de fonctionnement : 105,09 M€, **soit +0,73 M€ par rapport à 2024 (+1%)**
 - -4,13 M€ sur l'activité courante : baisse de l'allocation des moyens de 3 M€, augmentation des frais de gestion
 - +4,85 M€ sur projets : cela concerne pour 70% les projets de recherche



2- Les dépenses budgétaires

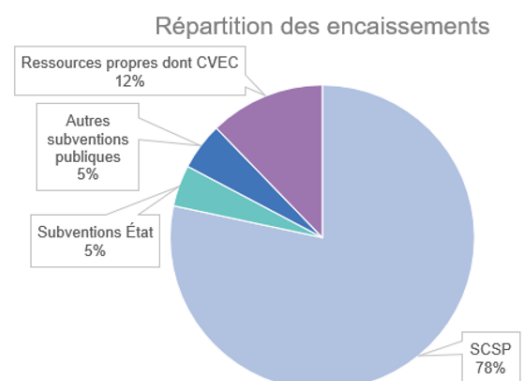
➤ Dépenses d'investissement :

- **AE d'investissement : 55,33 M€, +9,98 M€ par rapport à 2024**
 - Baisse des investissements hors projets de 0,86 M€ à 8,62 M€
 - **Augmentation importante des engagements sur projets** de + 10,84 M€ à 46,72 M€ (+30%) : +12,46 M€ sur les opérations immobilières à 34,31 M€, baisse sur les contrats d'enseignement et sur la recherche
- **CP d'investissement : 41,48 M€, -5,49 M€ par rapport à 2024**
 - Baisse des investissements hors projets de 0,89 M€ à 8,19 M€
 - **Baisse des CP d'investissement sur projets de 4,61 M€ à 33,29 M€ (-12%)** : baisse de 5,52 M€ sur les travaux à 18,77 M€, augmentation sur les contrats de recherche

2- Les recettes et le solde budgétaire

- Recettes de 698,50 M€, inférieures de 18,71 M€ par rapport à 2024. Augmentation des recettes globalisées de 7,32 M€, diminution des recettes fléchées de 26,03 M€

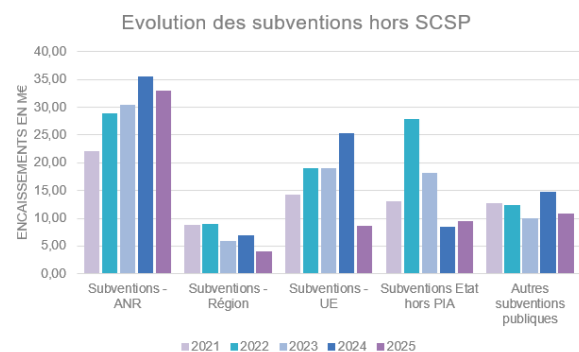
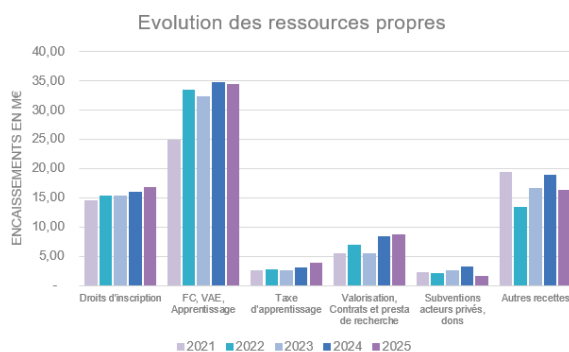
- SCSP : 547,19 M€, soit + 8,85 M€
=> **78% des recettes de l'établissement**



2- Les recettes et le solde budgétaire

➤ Recettes de 698,50 M€, inférieures de 18,71 M€ par rapport à 2024.

- Financements publics hors SCSP : -25 M€ à 65,7 M€
- Ressources propres : -2,5 M€ à 81,5 M€



2- Les recettes et le solde budgétaire

- **Le solde budgétaire est déficitaire de 19,26 M€, en forte baisse de 32,84 M€ par rapport à 2024**
- **Ceci résulte premièrement de l'utilisation des avances perçues les exercices précédents.** Le solde budgétaire sur les opérations pluriannuelle est de -25 M€, ce qui inclut 14M€ d'autofinancement pour les opérations immobilières
- **Solde budgétaire sur l'activité courante de +6 M€,** ce qui est insuffisant reste insuffisant car l'activité courante doit dégager une marge suffisante pour permettre l'autofinancement de certaines dépenses suivies sur opérations pluriannuelles (cofinancement partenaire publics, travaux...). Ce montant devrait être a minima supérieur à 10 M€

3- Résultat comptable

Le résultat comptable : 0,48 M€ en diminution de 2,6 M€

Définition : C'est la différence entre les produits et les charges.

- Les produits et les charges encaissées et décaissées : qui impactent directement la trésorerie
- Les produits et les charges calculées : qui sont sans effet sur la trésorerie

Analyse :

Charges : maîtrise des charges (↗ **19,9 M€**) , dont 19,3 M€ de charges de personnel

Produits : augmentation moins forte des produits
↗ **17,3 M€**

Résultat quasi nul : tendance baissière amorcée depuis plusieurs exercices se confirme, signal d'alerte, l'université n'est plus en mesure de générer du résultat sur son activité courante pour financer ses investissements.



4- Evolution des charges décaissables

Les charges décaissables : 677,7 M€ en augmentation de 19,5 M€

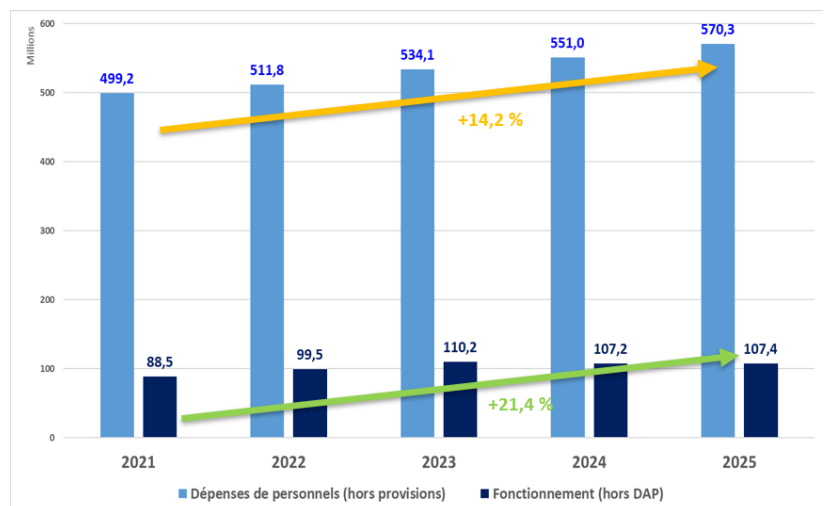
Définition : il s'agit des charges qui ont occasionnées une sortie de trésorerie

Analyse :

Dépenses de personnel : elles sont à l'origine de l'augmentation des charges (↗ **19,3 M€**, sur les **19,5 M€**) ,

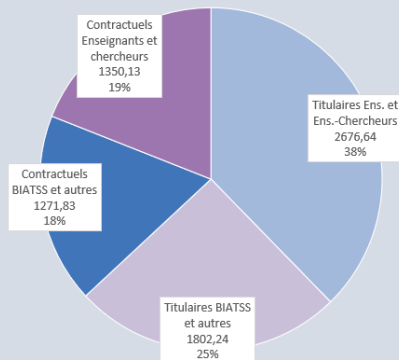
Dépenses de fonctionnement : stable avec une augmentation de → **0,2 M€**

Les charges décaissables représentent 94% des charges de l'établissement = ALERTE sur notre grande dépendance à la compensation des charges transférées par l'état qui impacte directement notre résultat.

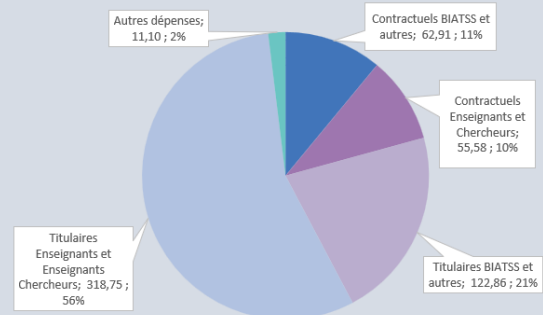


4- Focus sur les dépenses de personnel

Répartition des ETPT par statut et catégorie

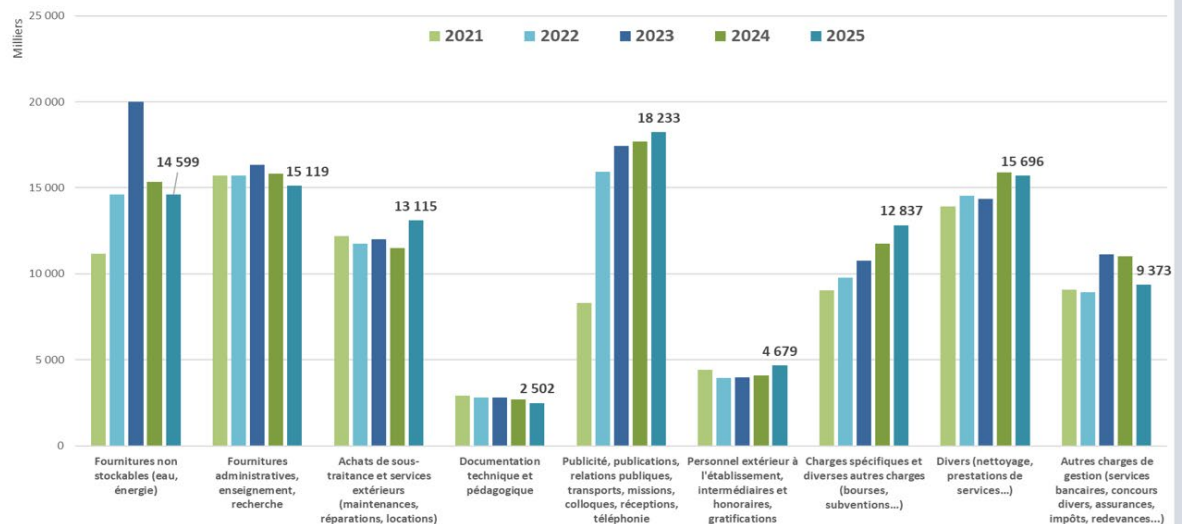


Répartition des dépenses de masse salariale selon le statut et la catégorie en M€



- 7 101 ETPT consommés, soit une augmentation de 115 ETPT par rapport à 2024, dont 70 sur plafond établissement
- 571,19 M€ de masse salariale (+18,90 M€)

4- Ventilation des charges de fonctionnement décaissables



10 mars 2026

5- Evolution des produits encaissables

Les produits encaissables : 693,7 M€ en augmentation de 17,7 M€

Définition : il s'agit des recettes qui ont occasionnées une entrée de trésorerie

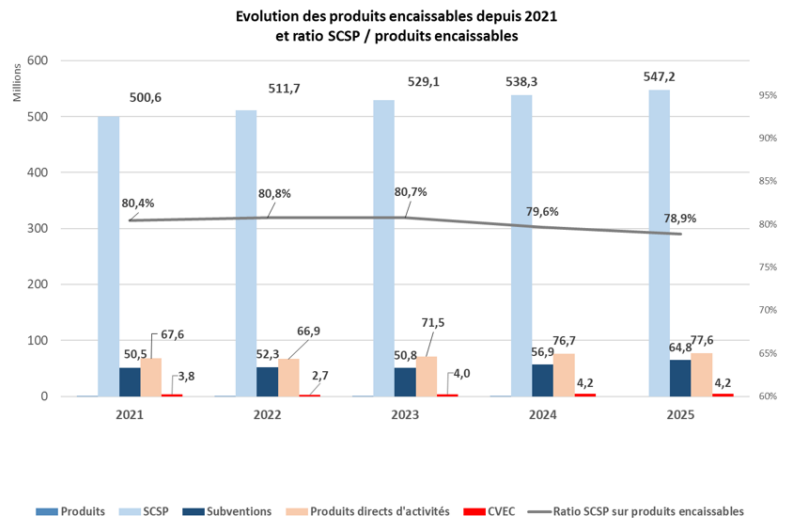
Analyse :

La SCSP : **7,9 M€** car elle prend en compte la compensation de + 9,15M€ de charges transférées et pôt du COMP (25) 3,7 M€ contre 6,2M€ en (24)

Subventions publiques : **7,9 M€** corollaire de l'exécution des projets notamment sur les PIA, dépend du calendrier des projets

Autres recettes : sur cinq exercices **1 M€**

La variation des produits encaissables montre la dépendance de l'établissement aux décisions qui peuvent lui échapper quant à la compensation ou pas de charges transférées

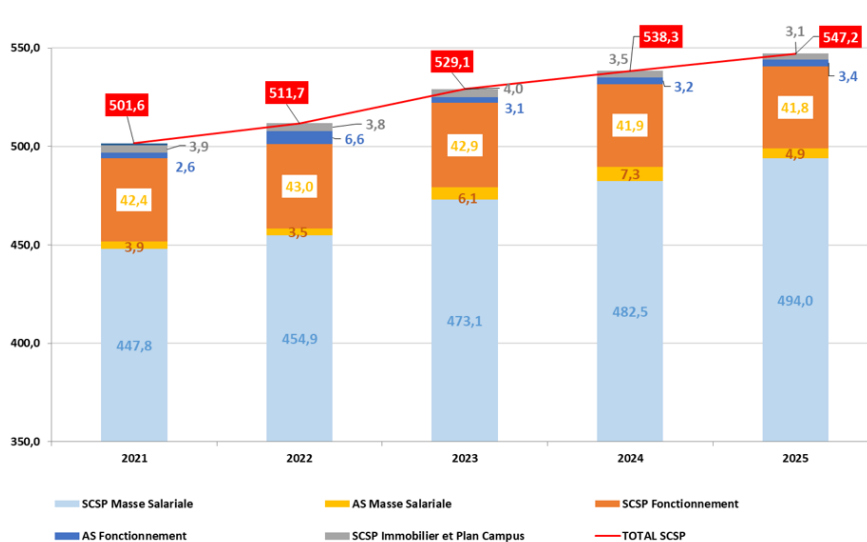


Conseil d'administration

23

5- Focus sur la SCSP notifiée (budgétaire)

Evolution des composants de la SCSP depuis 2021

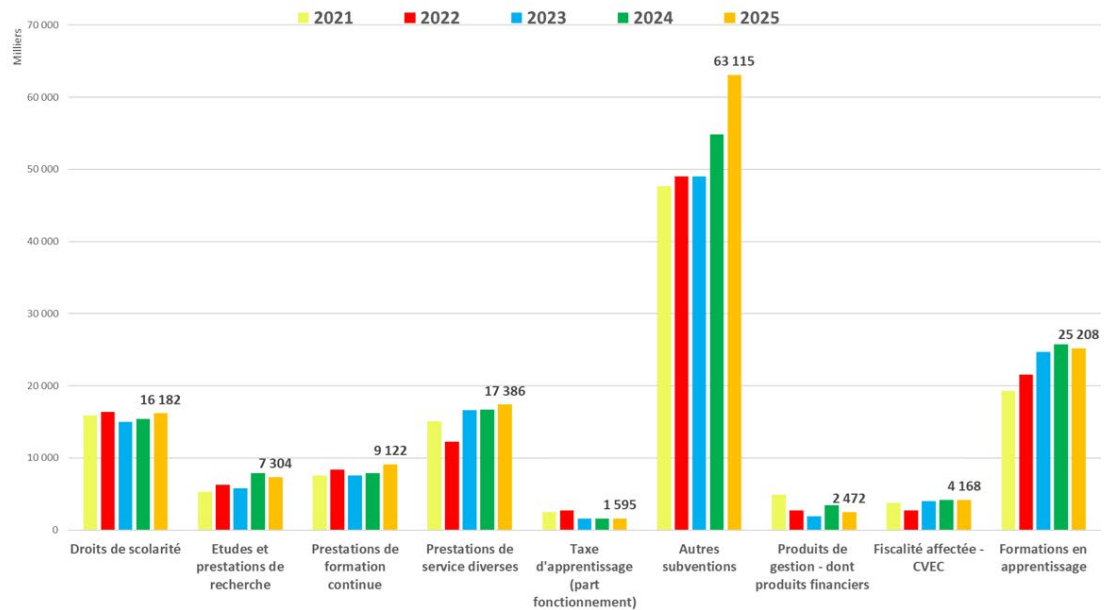


SCSP = 547,2 M€

**+8,9 M€ (+1,6%)
par rapport à 2024**

avec 8,3 M€ d'actions spécifiques (AS)

5- Ventilation des produits encaissables



10 mars 2026

6- La Capacité d'Autofinancement (CAF)

La capacité d'autofinancement : 16 M€ en diminution de 1,9 M€

Définition :

La CAF est un retraitement du résultat comptable.

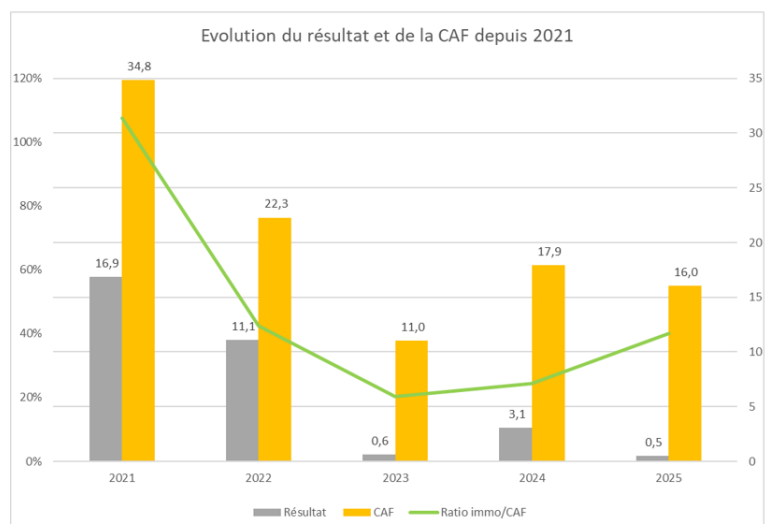
Les produits et les charges calculées sont retirées pour observer la capacité à générer un résultat positif à partir des opérations d'encaissements et de décaissements.

Analyse :

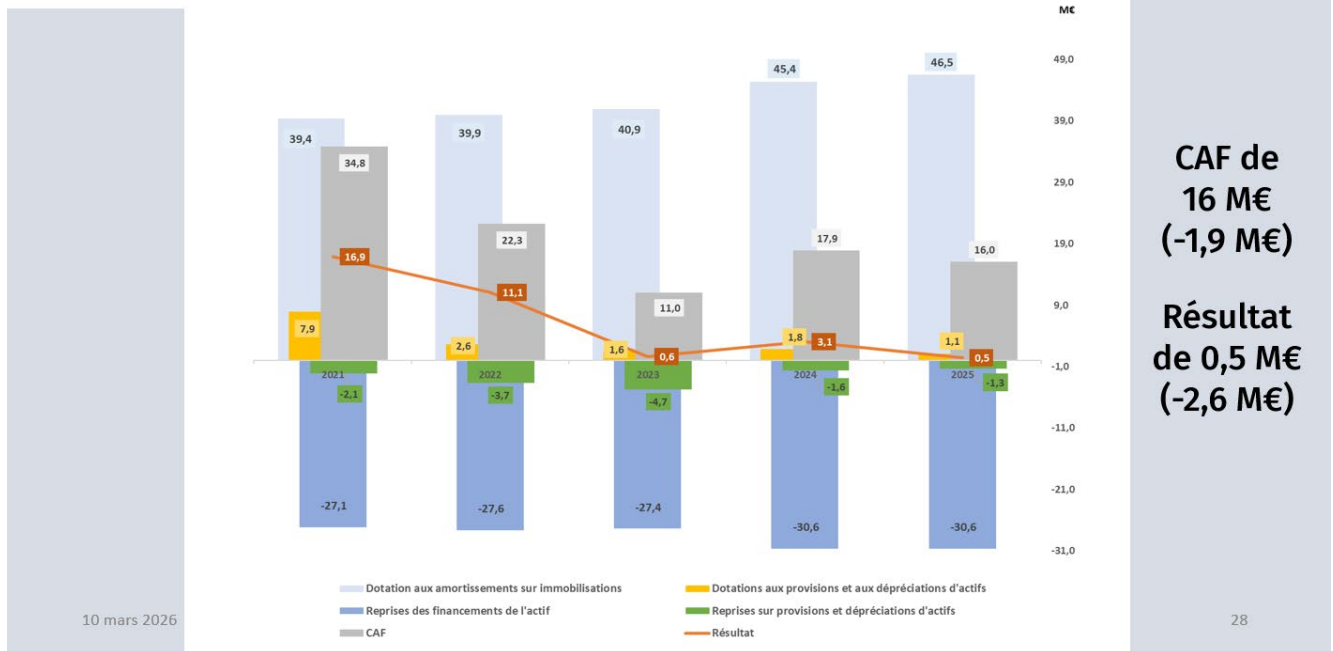
Même si elle est positive, elle s'est dégradée.

Elle se dégrade cependant moins vite que le résultat qui s'est dégradé de 2,6 M€.

L'amélioration du ratio immobilisations nouvelles / CAF est en trompe l'œil, il est le fait d'une nette diminution des investissements.

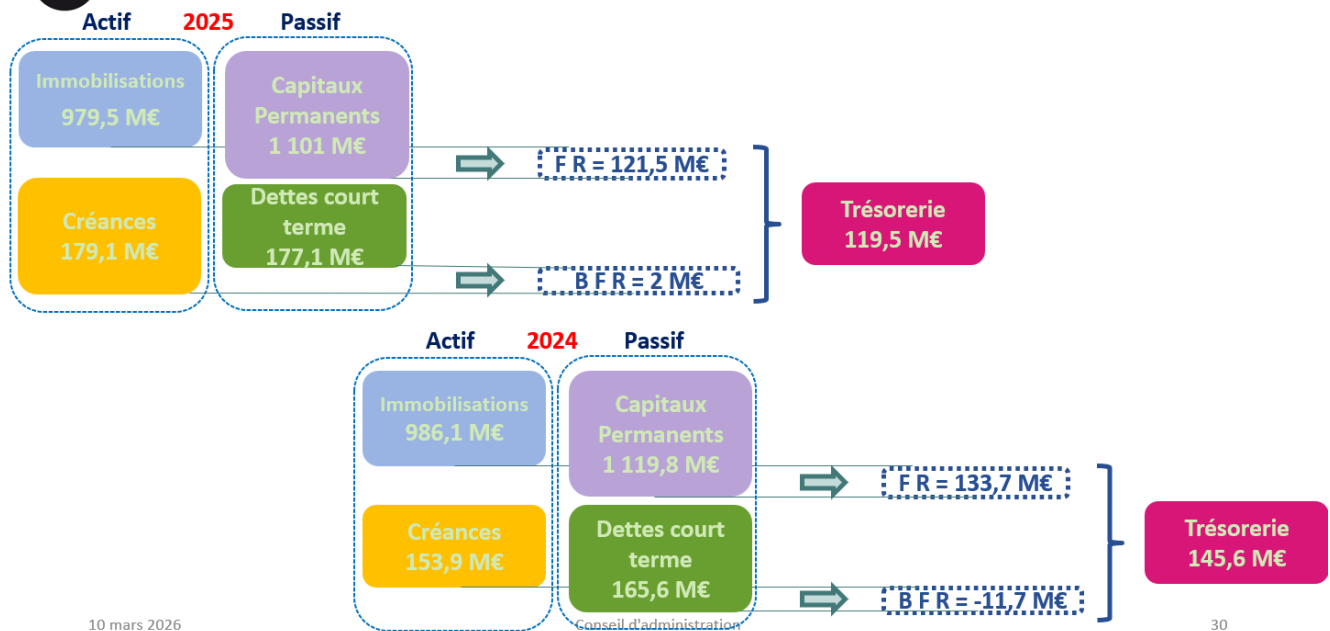


6- La Capacité d'Autofinancement (CAF)



7- Investissements

Schéma explicatif du financement des investissements



Le fonds roulement : 121,4 M€ en diminution de 12,3 M€

Définition :

Il représente la différence entre :

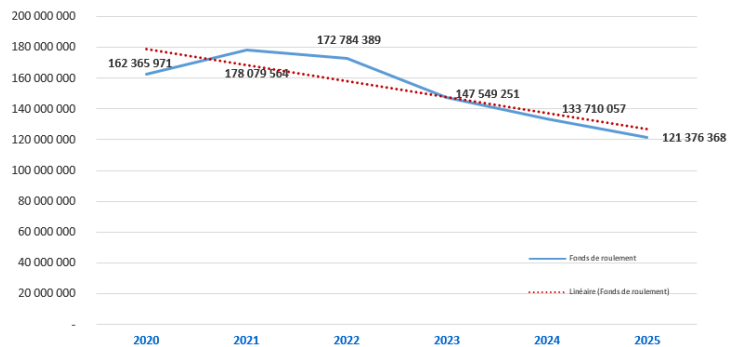
- les **ressources stables** (tous les financements extérieurs et les résultats positifs réalisés par l'établissement les années antérieures)
- et les **emplois stables** (les immobilisations).

Analyse :

La tendance baissière indique que l'établissement ponctionne dans ses réserves pour financer : l'université n'est pas en mesure de générer de la trésorerie (et du résultat), ni suffisamment de CAF pour financer ses projets d'investissement.

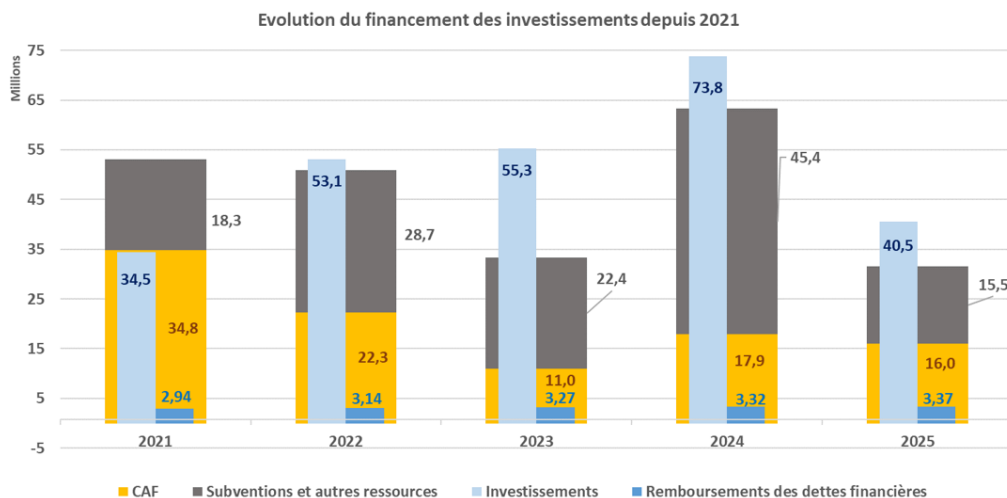
Se pose la question de la soutenabilité de cette tendance.

Evolution du Fonds de roulement



Dépenses en M€			Compte de résultat		Recettes en M€	
Masse Salariale dont taxes, impôts et provisions	570,4	725,3		725,8	547,2	Subvention MESRI
Autres charges décaissables	107,4				146,6	Autres produits encaissables
Charges non décaissables	47,5				32,0	Produits non encaissables
			Résultat	0,5		
			CAF	16,0		
Tableau de financement de l'investissement						
Dépenses d'investissement	40,5	43,8		31,6	16,0	CAF
Remboursement des dettes financières	3,3				15,6	Financement de l'actif par Etat et autres tiers
Immobilisations financières	0,0				0,0	Augmentation des dettes financières
			Prélèvement sur fonds de roulement	-12,3		

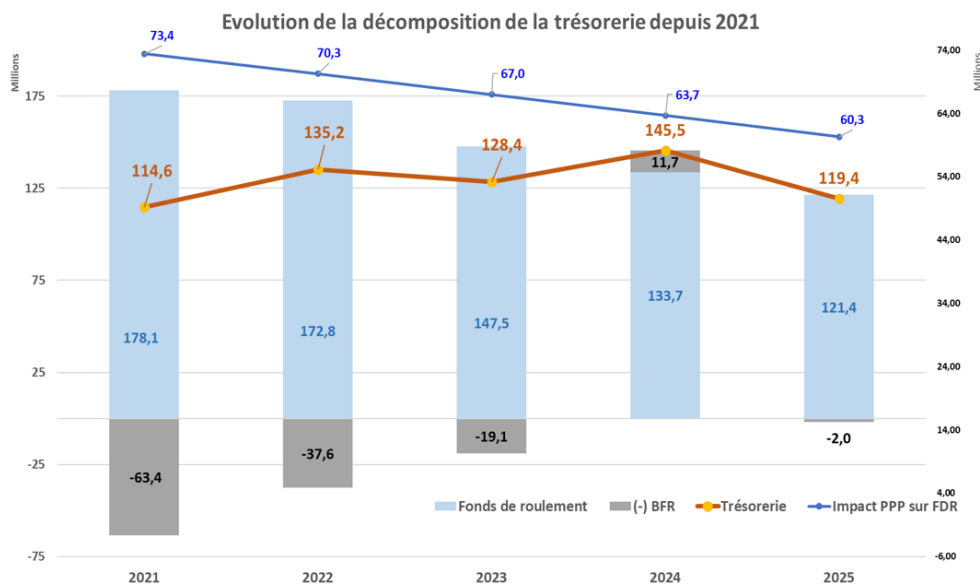
7- Financement des investissements



39,5 % de nos investissements (40,5 M€) sont financés sur fonds propres

La CAF de 16 M€ a totalement été utilisée pour le financement de nos investissements

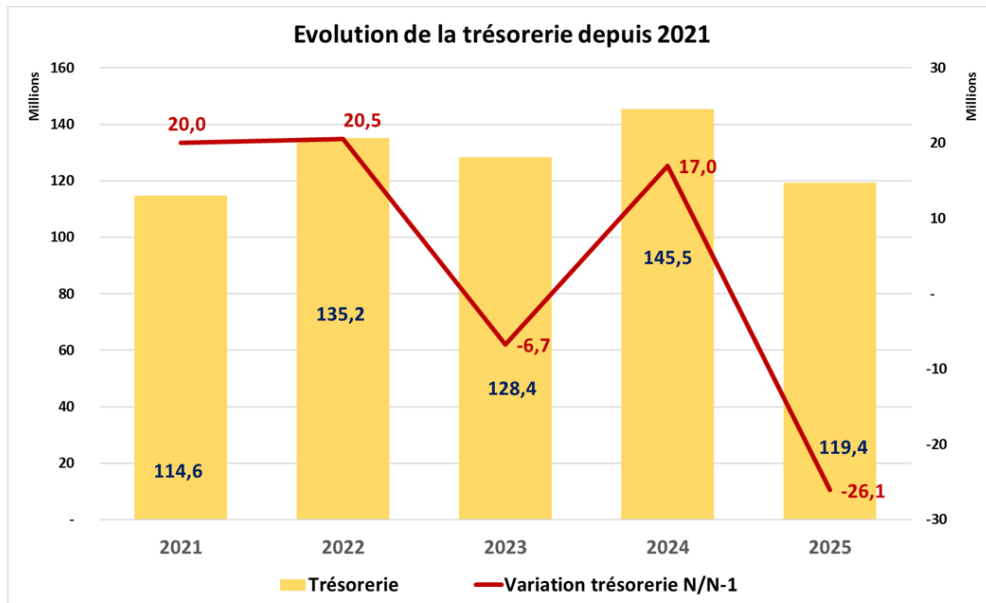
8 - Fonds de roulement et trésorerie



Fonds de roulement en diminution de 12,3 M€

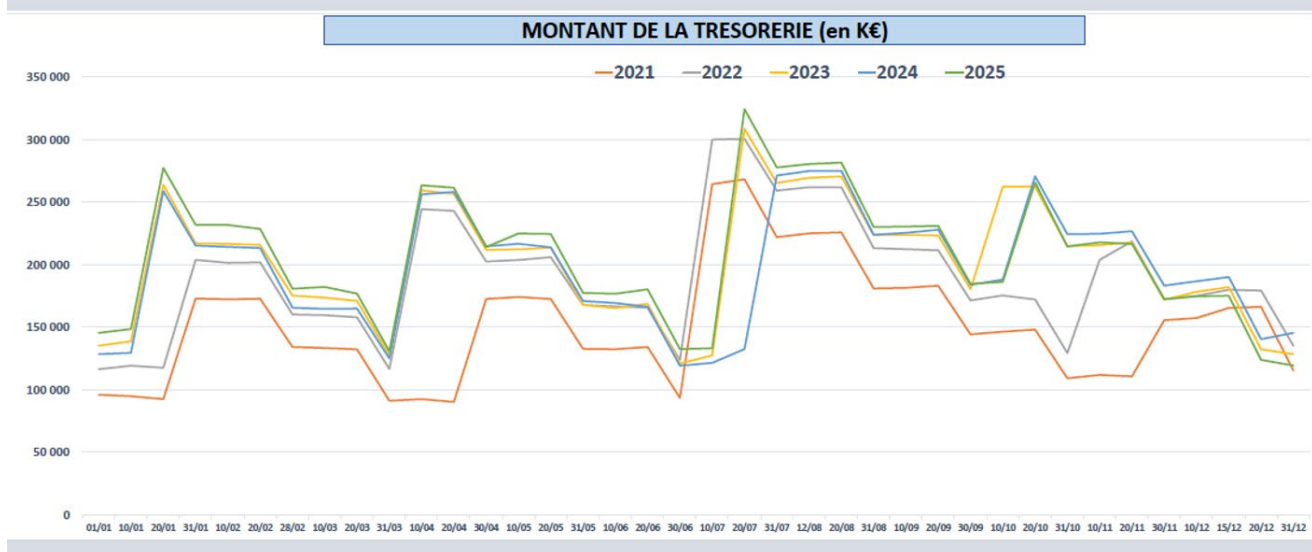
La moitié de notre FDR est due à la comptabilisation des PPP

Trésorerie en diminution de 26,1 M€ par rapport à 2024



8- Tableau d'équilibre financier et trésorerie

Trésorerie initiale au 1er janvier 2025 (en M€)	145,5
+ solde budgétaire	-19,3
+ emprunt	-1,6
+ opérations au nom et pour compte de tiers	-5,5
+ autres opérations sur comptes de tiers	0,3
Trésorerie finale au 31 décembre 2025	119,4
Evolution de trésorerie de :	-26,1
<i>dont trésorerie fléchée</i>	-9,0
<i>dont trésorerie non fléchée</i>	-17,1



8- Nouveaux indicateurs de trésorerie, fonds de roulement et masse salariale

Modalités de calcul des indicateurs Trésorerie, Fonds de roulement et Ratio Dizambourg

Indicateur	Critère	Modalités de calcul
Trésorerie (en nb de jours de fonctionnement)	> 30 jours	Nombre de jours de trésorerie = $(T \times 360) / (CP HI)$
Fonds de roulement (en nb de jours de fonctionnement)	> 15 jours	Nombre de jours de FDR = $(FDR \times 360) / (CP HI)$
Ratio Dizambourg = charges de personnel / produits encaissables	< 83 % (ou 85 % si dérogation)	Charges de personnel / produits encaissables en %

8- Nouveaux indicateurs de trésorerie, fonds de roulement et masse salariale

Indicateur 1 - Trésorerie en nombre de jours

Données	Trésorerie (€)	CP hors investissement (€)	Trésorerie en nombre de jours
Compte financier 2024	145 453 781	656 652 303	80
Compte financier 2025	119 366 858	676 279 562	64
NB : au 31/12/2025, 139 574 K€ comptabilisés en avances (dont 130 375 K€ concernant des avances sur subventions) soit 116,9 % de la trésorerie			

Indicateur 2 - Fonds de roulement en nombre de jours

Données	Fonds de roulement (€)	CP hors investissement (€)	Fonds de roulement en nombre de jours
Compte financier 2024	133 710 057	656 652 303	73
Compte financier 2025	121 376 368	676 279 562	65
Compte financier 2025 AVEC IMPACT DES PPP	61 058 686	676 279 562	33

Indicateur 3 - Charges de personnel / Produits encaissables

Données	Charges de personnel (€)	Produits encaissables (€)	Ratio "Dizambourg" (%)
Compte financier 2024	544 268 109	676 077 321	80,5
Compte financier 2025	563 382 227	693 743 535	81,2
NB : ratio à surveiller attentivement avec l'augmentation de la masse salariale car niveau très proche du seuil d'alerte			

40